

Initiatives ministérielles

mandé le vote lorsque j'ai dit que la motion était adoptée avec dissidence. Je sais compter jusqu'à quatre, je peux l'assurer à l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

L'honorable député invoque le Règlement.

M. Gérin: Madame la Présidente, on a essayé de collaborer, mais je vois que la collaboration ne se retrouve pas partout dans cette Chambre. Je vous prierais, madame la Présidente, pour tout le reste de la soirée, de lire de façon à ce qu'on puisse comprendre ce qui est dit, de cesser les histoires de «*Dispensed*» ou «*Not dispensed*» et tout cela. Lorsqu'il y a des questions qui sont adressées aux députés, comme lorsqu'ils doivent répondre oui ou non ou même lorsqu'ils doivent se lever, qu'on fasse en sorte qu'on obtienne une décision qui soit juste. Il y avait effectivement cinq députés qui s'étaient levés et je pourrais vous les nommer.

Mais si c'est la façon dont on veut fonctionner ce soir, je vous demanderais de procéder dorénavant assez lentement pour qu'on puisse suivre le déroulement des procédures.

[Traduction]

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants) propose:

Motion n° 51.

Qu'on modifie le projet de loi C-91 à l'article 7, en retranchant la ligne 10, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«maceutique qui fait état des prix de gros et de détail et les compare, le nom de tous les brevets et».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion n° 52.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 22 à 27, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«101. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le gouverneur en conseil peut, par règlement:

a) préciser les renseignements et les documents à fournir au Conseil en application des paragraphes 80(1) ou (2), ou 88(1);»;

b) en retranchant la ligne 33, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«d) définir;»

c) en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«e) désigner un ministre aux fins du paragraphe 86(2) ou de l'alinéa 87(2)a);

f) définir, pour l'application des articles 86»

d) en retranchant la ligne 3, page 16 et en la remplaçant par ce qui suit:

«g) imposer le paiement de droits préalable-»;

e) en retranchant la ligne 7, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«h) obliger;»

f) en retranchant la ligne 13, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«i) confé-»;

g) en retranchant les lignes 19 à 26, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Les règlements visés aux alinéas (1)d), f), h) ou i) sont pris sur recommandation du ministre faite après consultation par celui-ci des ministres provinciaux responsables de la santé et des représentants des groupes de consommateurs et de l'industrie pharmaceutique qu'il juge utile de consulter.»

Mme le vice-président: M. Karpoff propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 a) en retranchant à la ligne. . .

[Français]

M. Blais: Madame la Présidente, juste pour faciliter la compréhension. La motion n° 52 que vous venez de lire ne peut pas être votée en même temps que la motion n° 53, c'est l'honorable député de l'opposition qui l'a proposée. Alors on ne pourra pas les voter en même temps. Je pense que vous devriez appeler le vote sur la motion n° 52 préalablement.

Mme le vice-président: Dans les circonstances, je n'ai pas. . . Même si j'avais annoncé les motions n°s 52, 53, 54, après avoir lu la motion n° 52, considérant justement ce que l'honorable ministre vient de souligner, j'avais commencé à proposer à la Chambre la motion n° 54 puisqu'il